

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 MARS 2022**

Délibération
n°2022.03.020.B

**Création d'un outil sportif
sport santé, agréé sportifs
fitness, au stade
d'athlétisme : demande de
subvention auprès de
l'Agence Nationale du
Sport (ANS)**

LE DEUX MARS DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 février 2022

Secrétaire de Séance : Eric BIOJOUT

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Gérard DESAPHY à Pascal MONIER, Maud FOURRIER à Jean-Jacques FOURNIE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Isabelle MOUFFLET, Vincent YOU à Michel ANDRIEUX,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, François ELIE, Dominique PEREZ, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 MARS 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.03.020.B**

SPORT - POLITIQUE SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

CREATION D'UN OUTIL SPORTIF SPORT SANTE, AGREE SPORTIFS FITNESS, AU STADE D'ATHLETISME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

Par délibération n°243 du 9 décembre 2021, le conseil communautaire a acté le projet « GrandAngoulême vers 2030 » qui dessine les priorités de l'agglomération pour les années à venir, pour que le territoire de GrandAngoulême puisse s'adapter dans un monde en perpétuelle évolution.

Avec ce projet, le territoire entend, entre autre, devenir une agglomération équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

En matière de sport, afin de s'adapter aux évolutions de la pratique sportive et accompagner ses acteurs locaux, la politique de l'agglomération s'articule autour de quatre grands axes.

- Développer l'accès au sport pour tous et son rôle en matière de cohésion et d'intégrations sociales.
- Soutenir le haut niveau.
- Promouvoir le sport et les activités physiques comme vecteur de santé et de bien-être.
- Prendre en compte l'impact du sport sur l'environnement dans la pratique et la consommation sportive.

C'est dans ce cadre que GrandAngoulême souhaiterait disposer, dans un premier temps, d'un outil sport santé, agréé sportifs fitness, sur un de ses équipements communautaires, le stade d'athlétisme.

Ce mobilier urbain sport santé pourrait répondre, sur cet équipement, à trois des grands axes cités précédemment, accès au sport pour tous, soutien au haut niveau et promotion du sport et des activités physiques comme vecteur de santé et de bien-être.

En effet cet équipement pourrait être utilisé à la fois par les adhérents du club Grand Angoulême Athlétisme (G2A), par les scolaires utilisateurs du site, et enfin par le grand public en accès libre sur des créneaux spécifiques.

Ce nouvel équipement correspond en tout point aux modalités de financement du programme des 5 000 équipements sportifs de proximité mis en œuvre par l'Agence Nationale du Sport et pourrait être subventionné à hauteur de 80% (voir plan de financement en annexe).

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à solliciter la subvention mobilisable, auprès de l'Agence Nationale du Sport.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre de l'opération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 08 mars 2022	<u>Affiché le :</u> 08 mars 2022

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE
PROXIMITE AU STADE D'ATHLETISME DE GRANDANGOULEME**

Projet : création d'un outil sport santé, agréés sportifs fitness

Lieu : Stade d'athlétisme GrandAngoulême

Maître d'ouvrage : GrandAngoulême

Coût estimatif de l'opération : 66 666.66 € HT soit 80 000 € TTC

CHARGES		
Description	Montant des charges	Dépenses éligibles
Acquisitions foncières et immobilières		
Travaux		
Travaux d'installation	34 316 € HT	34 416 € HT
Matériel / équipement		
Panneau signalétique	300 € HT	300 € HT
Fournitures	30 000 € HT	30 000 € HT
Etudes		
Autres dépenses		
Frais de transport	1 600 € HT	1 600 € HT
Bureau de contrôle	350 € HT	350 € HT

TOTAL CHARGES	66 666 € HT	66 666 €
TOTAL CHARGES TVA incluse	80 000 € TTC	66 666 €

PRODUITS		Taux de participation
Origine	Financement total	
Subvention Région		
Autres subventions publ. Etat		
Europe		
Départements		
Communes et interco		
Autres organismes publics		
Agence Nationale du Sport (ANS) (programme des 5000 équipements de proximité)	53 333 €	80 % du HT
Financements externes		
Autres produits		
Autofinancement		
Fonds Propres	26 667 €	20 % HT + TVA
Autres autofinancements		
TOTAL PRODUITS	80 000 €	